



Ouverture baignade plan d'eau La Source-Wakepark 2023/PM/057

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE,
Vu les articles L 2212-2 et L2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique notamment les articles L1332-1 et suivants,
Vu le Code du Sport,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le dossier de déclaration de baignade du plan d'eau La Source Wakepark lieu-dit Beudéan à Carbonne, dossier déposé en mairie le 5 janvier 2017 et mis à jour le 13 mars 2017 par Monsieur DECOUR Xavier, président de la SAS La Source,
Vu la nouvelle demande de Monsieur DECOUR Xavier,
Considérant la demande d'ouverture pour la saison 2023,
Considérant qu'il y a lieu de déterminer les conditions d'ouverture de ladite baignade conformément à la réglementation en vigueur,

ARRÊTONS

Article 1 : La baignade du plan d'eau La Source Wakepark lieu-dit Beudéan à Carbonne fait l'objet d'une autorisation d'ouverture afin de recevoir du public pour la période suivante :

Du samedi 3 juin 2023 au dimanche 3 septembre 2023.

Article 2 : Durant cette période, l'accès à cette baignade est payant.

Article 3 : Est considéré comme personne responsable d'une eau de baignade le déclarant de la baignade selon les dispositions de l'article L. 1332-1 du code de la santé publique. A ce titre, elle devra respecter la réglementation en vigueur concernant les baignades autorisées, dont notamment les obligations d'affichage, d'hygiène et de sécurité. Elle est tenue de surveiller la qualité de l'eau et d'informer le public sur les résultats de cette surveillance, de se soumettre à un contrôle sanitaire organisé par l'agence régionale de santé, de respecter les règles et les limites de qualité fixées par décret.

Article 4 : Outre l'affichage réglementaire sur site, le présent arrêté sera affiché en mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, Monsieur le délégué départemental de l'ARS, Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Volvestre, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne, Monsieur le Chef de Police municipale.

Fait à CARBONNE le 21 avril 2023,

Le Maire
Denis TURREL

